

DOCUMENTS A JOINDRE A L'APPUI DE VOTRE DOSSIER

Les documents à retourner **obligatoirement** en mairie à l'appui de l'imprimé de demande de subvention sont les suivants :

A – pour toutes les associations :

- un relevé d'identité bancaire ou postal (à agraffer en première page)
- le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire signé par le président (ou le secrétaire)
- le compte-rendu moral détaillé présenté à la dernière assemblée générale, s'il ne figure pas intégralement dans le procès-verbal, signé par le président (ou le secrétaire)
- le compte de résultats financier détaillé soumis à la dernière assemblée générale, signé par le président (ou le trésorier) **OU** les comptes annuels (bilan, compte de résultat détaillé et annexes) s'ils sont établis par un expert-comptable auxquels est joint son compte-rendu de mission

B – pour les associations n'ayant jamais été subventionnées par la Ville de Courbevoie :

- une copie des statuts,
- une copie du récépissé de dépôt en Préfecture
- une copie de la parution au Journal Officiel

C – pour les associations dont les statuts ont été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- une copie des statuts,
- une copie du récépissé de dépôt en Préfecture
- une copie de la parution au Journal Officiel
- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui a décidé cette modification, signé par le président (ou le secrétaire)

D – Pour les associations percevant un total de subventions publiques supérieur à 153 000 € :

- les bilans, comptes de résultats et annexes certifiés et signés par un commissaire aux comptes,
- le rapport de ce même commissaire dûment signé par ses soins

La Ville se réserve le droit de demander tout supplément d'information ou document financier complémentaire qui lui serait nécessaire pour l'étude du dossier (article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales)

LES DOSSIERS INCOMPLETEMENT REMPLIS ET (OU) ENVOYES SANS LES PIECES DEMANDEES SERONT DECLARES IRRECEVABLES

ET RETOURNES A LA PERSONNE DONT LES COORDONNEES FIGURENT EN BAS DE LA DEUXIEME PAGE DE L'IMPRIME DE DEMANDE